

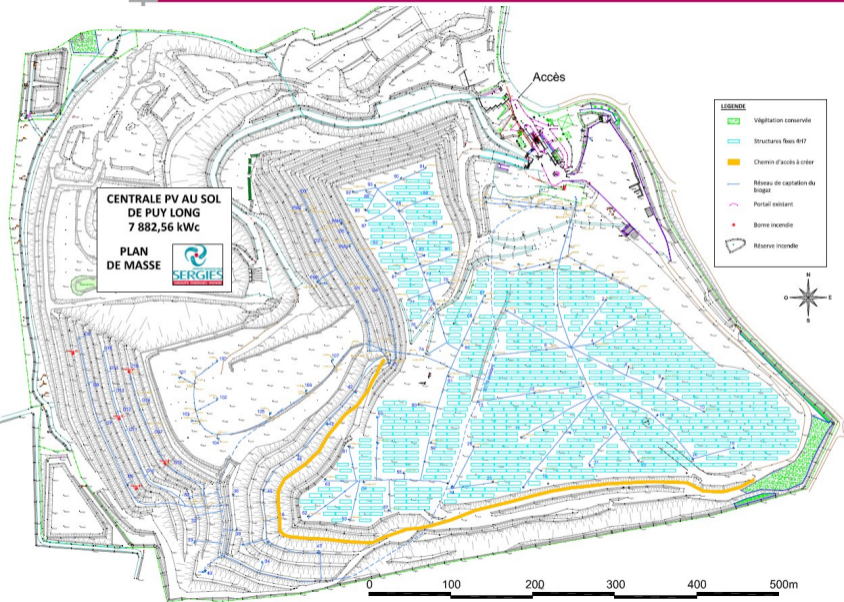
Projet de centrale photovoltaïque sur le centre de stockage de Puy-Long

15 février 2019



+ clermont
auvergne
métropole

Description du projet



| | |
|--|-------|
| Puissance (MWc) | 7,9 |
| Surface au sol des panneaux (ha) | 10 |
| Production annuelle (GWh) | 9,5 |
| Equivalent consommation (nb d'habitants) | 4 750 |
| Economie de CO2 rejeté dans l'atmosphère (t) | 2 840 |
| Investissement | ~8M€ |



- Panneaux assemblés en France par la société VMH à Châtelleraut (86), permettant le maintien de 30 emplois pendant 1 an
- Engagement et garantie financière de démantèlement en fin d'exploitation
- Engagement dans la filière PV CYCLE pour le recyclage des éléments des panneaux

Pour atteindre notre objectif « *Territoire à énergie positive* » en 2050, il faut augmenter la production d'énergie renouvelable d'environ 2 500 GWh (en plus des 600 GWh/an produits actuellement).



L'énergie photovoltaïque :

- potentiel estimé à 1 150 GWh = 1^{er} potentiel énergétique du territoire
- objectif à horizon 2030 : production supplémentaire de 332 GWh

Ce projet, avec une production de 9,5 GWh, contribue à l'atteinte de ces objectifs ambitieux.

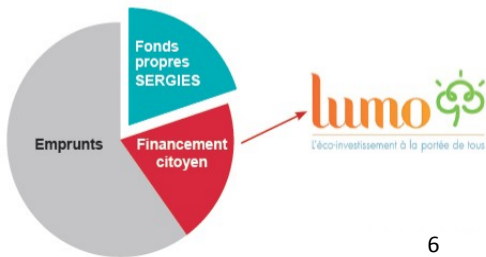
La société SERGIES :

- est une entreprise (Société par Actions Simplifiée) du groupe ENERGIES VIENNE
- a été créée en 2001 par la volonté des 265 communes adhérentes du Syndicat ENERGIES VIENNE
- exploite déjà 149 installations photovoltaïques pour un total de 55 MW, ainsi que des projets éoliens, de méthanisation, de biogaz ou d'hydroélectricité
- a la volonté de monter des partenariats avec les acteurs et les citoyens des territoires d'implantation de ses installations



| | CD63 | Clermont Auvergne Métropole | Clermont- Ferrand | VALTOM |
|-----------------------|-------------|-----------------------------------|----------------------|------------------------|
| CFE | | 500 €/an | | |
| IFER | 17 750 €/an | 41 400 €/an | | |
| Taxe d'aménagement | 4 350 € | | 19 600 € | |
| Taxe foncière | | | 500 €/an | |
| TOTAL | 17 750 €/an | 41 900 €/an | 500 €/an | 20 000 €/an (loyer) |

- Des retombées fiscales pour les collectivités locales
- Possibilité pour les citoyens du territoire de participer au capital



Ce qui est déjà fait :

- Avril 2018 : dépôt du permis de construire
- Mai-juin 2018 : études complémentaires (éblouissement)
- Août 2018 : études complémentaires (impact paysager)

Ce qui reste à faire :

- Février 2019 : ouverture de l'enquête publique (1 mois)
- Avril 2019 : signature du bail emphytéotique administratif avec la Métropole, propriétaire des terrains
- Validation du permis de construire (attendu pour mai 2019)
- 3 juin 2019 : date limite pour déposer un dossier à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)
- ~1 mois plus tard : résultats de l'appel d'offres de la CRE
- Fin 2020/début 2021 : mise en service (si le projet est retenu)